

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 septembre 2011  
(convocation du 12 septembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,  
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,  
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,  
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,  
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,  
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,  
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,  
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,  
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Accord cadre "Etude d'impact environnemental, dossiers d'enquête publique et dossiers au titre de la loi sur l'eau" - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et signature**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de son programme d'opérations d'aménagement découlant de ses politiques urbaines en faveur de la politique d'habitat et d'un développement durable, la Communauté Urbaine de Bordeaux doit réaliser des études d'impact environnemental sur certains sites, en vertu de la réglementation en vigueur.

Une analyse de l'état initial du site et de son environnement peut ainsi s'avérer obligatoire dans des cas précis réglementairement définis. Cette analyse porte globalement sur l'environnement au sens large du terme (paysage, milieu, cadre), notamment sur les richesses naturelles et les espaces naturels, agricoles, ou de loisirs affectés par les aménagements ou ouvrages projetés et sur les incidences des travaux sur le site. L'étude d'impact doit également établir comment chaque projet répond à des besoins économiques et sociaux, tout en démontrant une préoccupation de la protection de l'environnement (maintien de la biodiversité, préservation des grands équilibres) ainsi que proposer des mesures compensatoires.

L'étude d'impact doit, selon les cas, être complétée par une étude hydrogéologique, hydro géotechnique, étude de trafic, mesures acoustiques, étude floristique, faunistique et/ou une évaluation d'incidence sur l'environnement (directive européenne 85/337/CEE, modifiée par la directive 97/11/CE).

L'étude d'impact peut être aussi suivie de la réalisation d'un dossier d'enquête publique et d'un dossier au titre de la loi sur l'eau selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Afin de répondre à ces besoins, il est nécessaire de lancer un accord cadre « Etude d'impact environnemental, dossiers d'enquête publique et dossiers au titre de la loi sur l'eau ».

La procédure retenue est un accord cadre multi attributaire sans minimum ni maximum conclu pour une durée de quatre ans.

L'opération est estimée à 300 000 € en dépenses.

Conformément aux articles 1 et 76 du code des marchés publics, l'accord cadre est un contrat conclu entre le pouvoir adjudicateur et des opérateurs économiques ayant pour objet d'établir les termes régissant les marchés ultérieurs à passer au cours d'une période donnée notamment en ce qui concerne les prix et, le cas échéant, les quantités envisagées.

L'accord cadre repose sur une procédure en deux étapes avec :

- dans un premier temps, le choix d'un ou plusieurs titulaires sélectionnés sur la base de plusieurs critères,
- dans un deuxième temps, lorsque le besoin ayant généré l'accord cadre se présente, il y a remise en concurrence des titulaires et désignation d'un attributaire pour cette consultation.

L'accord cadre a pour caractéristique essentielle :

- de séparer la procédure proprement dite du choix du fournisseur ou du prestataire de l'attribution des commandes effectives,
- d'être un système de référencement des fournisseurs. Le prestataire est choisi lors de la survenance du besoin après une mise en concurrence simplifiée,
- de fixer une période d'exclusivité pour une durée de quatre ans maximum,
- d'être passé avec un ou plusieurs opérateurs économiques.

Le présent accord cadre aura donc pour objet de sélectionner des titulaires qui pourront être chargés de mener ces études d'impact et/ou ces dossiers d'enquête publique et dossiers au titre de la loi sur l'eau telles que définies ci – dessus.

Sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres recevables, il vous est proposé de désigner cinq titulaires de l'accord cadre qui seront remis en concurrence lors des marchés subséquents.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces études, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 57 à 59 du code des marchés publics,
- d'approuver le projet de dossier de consultation des entreprises consultable à l'immeuble Le Guyenne Direction de la Commande Publique,
- d'autoriser le président à signer le marché à l'issue de la procédure de passation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU le code des marchés publics,

CONSIDERANT que la procédure de l'accord cadre semble la plus adaptée aux besoins de souplesse et de réactivité nécessaires pour la réalisation des études d'impact,

ENTENDU le rapport de présentation,

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

### **Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à lancer et à conduire la procédure de passation de l'accord cadre « Etude d'impact environnemental, dossiers d'enquête publique et dossiers au titre de la loi sur l'eau » sans minimum ni maximum sous forme d'un appel d'offres ouvert.

### **Article 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces de l'accord cadre et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Article 4 :**

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base des documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

### **Article 5**

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice 2011 et suivants ainsi qu'aux budgets annexes de l'exercice 2011 et suivants pour les études relatives à la ZAC du Tasta et à la ZAC Quais de Floirac.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 6 OCTOBRE 2011</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2011</b></p>
---

Mme. CHRISTINE BOST